

Maîtres Marie-Louise CIAVALDINI et Marion COSTA

OFFICIERS PUBLICS NOTAIRES ASSOCIES

Lotissement L'Oliveraie

Tél. 04 95 65 90 50

Fax 04 95 65 90 59
20214 CALENZANA (Hte Corse)

SUR LA COMMUNE DE CATERI

Date de l'acte : 28 juillet 2025

Suivant acte reçu par Maître Marion COSTA Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Maîtres Marie-Louise CIAVALDINI et Marion COSTA, Notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CALENZANA, Lot. L'Oliveraie, lieu-dit Anunziata,

Il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 06 mars 2017 : un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des Articles 2231 et 2272 du Code Civil.

Monsieur Nuntius **CAVAGNARA**, en son vivant, époux de Madame Madeleine **MASSONI**, demeurant à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) 27 RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES.

Né à CATERI (20225), le 21 octobre 1901..

a possédé, ET depuis décédé à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) (FRANCE), le 6 juin 1980.

A CATERI (HAUTE-CORSE) 20225, LIEUDIT POZZINO

Deux parcelles de terre non baties Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	275	POZZINO	00 ha 06 a 75 ca
B	278	POZZINO	00 ha 20 a 20 ca

Total surface : 00 ha 26 a 95 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse électronique de l'étude : mlc@notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)